



DECLARATION UE DE CONFORMITE N° ASPIN RX ET KROMIC ASPIN RX

Le fabricant ou son mandataire établi dans la communauté :

ALCAD
ZA 98 RUE DES MARAIS
26260 SAINT DONAT

Déclare que l'EPI neuf décrit ci-après :

Lunettes de soleil

1. De référence « ASPIN RX ET KROMIC ASPIN RX : REF
4212/4214/4458/4218/4219 »

REPOND AUX EXIGENCES :

REGLEMENT UE 2016/425 « EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS »
ISO 12312-1:2013/A1:2015 "LUNETTES DE SOLEIL A USAGE GENERAL"



La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant

Fait Saint Donat, le 19.10.2022

Signé par Mr Didier et Gérant